

Conseil départemental de l'Ardèche  
Direction des Routes  
Service Pilotage

Tel : 04 75 66 79 62  
Fax : 04 75 66 79 54  
E/mail : [achalbos@ardeche.fr](mailto:achalbos@ardeche.fr)

## Compte rendu de réunion

**Objet :** Commission de revue de projet  
Contournement de l'agglomération de Guilhaud Granges  
en continuité avec le pont des Lômes

**Date :** 14 avril 2016

### Présents

### Organismes

Yann BACCONNIER	Adjoint au Directeur des Routes
Annick CHALBOS	Chef du Service Pilotage
Grégory REYNIER	Mission sécurité expertise technique
Pascal PLANEL	Mission sécurité expertise technique
Laurent BRUN	Chef du Service Aménagement
Jean-François GRANET	Service Aménagement
Méryl DURAND	Directeur Adjoint CCRC
Michel BRET	Vice-Président CCRC
Cyril MONTAGNE	Maître d'Œuvre Cabinet BEAUR
<b>Présents pour la partie cyclable</b>	
Michel CHAMBONNET	Comité départemental cyclotourisme
Albert REY	Comité départemental cyclotourisme
Jacques PEREZ	Comité départemental cyclotourisme

### Diffusion :

Présents  
Jean-Pierre BOISSY Directeur des Routes  
Yves PERRIN Directeur Adjoint des Routes  
Territoire Sud-Est (+ plans)

### Rédacteur:

Annick CHALBOS

Le maître d'œuvre, cabinet BEAUR présente le projet : le profil en travers type, les échanges et les dispositifs pour les 2 roues non motorisés. Le projet est découpé en 3 sections :

- Section nord : du raccordement RD 86 à Cornas au Mialan.
- Section centrale : du Mialan au carrefour giratoire des Trémolets compris.
- Section sud : du carrefour des Trémolets au carrefour giratoire du pont rail dit « des Mulets ».

L'aménagement examiné concerne - la section sud

- la section centrale
- et la section du giratoire du pont rail au giratoire du pont des Lônes.

La section nord sera soumise à avis ultérieurement.

### **Principes :**

Le Département participe à l'ensemble de l'investissement concernant la réalisation de la voie de liaison « chemin des Mulets – Raccordement sur la RD 86 à Cornas » y compris la voie douce et les échanges, dans la limite du montant fixé par la convention. A contrario après réalisation, seul sera transférée au Département la plateforme allant d'un accotement à l'autre (y compris accotements et hors voie douce, espace vert et paysagé). Une convention ultérieure précisera les conditions d'entretien par la communauté de commune du terre-plein central.

### **Echéancier prévisionnel :**

- Section sud : 2016-2017
- Giratoire des Trémolets : 2018
- Partie centrale : 2019
- Section nord : 2019-2020.

### **Profil en travers :**

Le principe du profil 2 X1 voie avec terre-plein central est validé. Toutefois les dévers dans les courbes sont à retravailler et en conséquence le pluvial.

A noter, que la structure de chaussée à mettre en œuvre dépendra d'une part des trafics (restant à déterminer) et d'autre part de la portance de la couche de forme. Pour information la structure des giratoires sera conforme au guide et égale à + 15% des épaisseurs de la section courante.

### **Échanges :**

Les bretelles d'entrées des voies principales (Avenue Gross Umstadt et future RD 86) sur les giratoires seront élargies à 2 voies, et les traversées de voie (passage piétons et cycles), aménagées en 2 temps, seront décalées pour se faire au droit du profil à une voie. (*Au droit d'une entrée sur giratoire comportant deux voies de circulation, la largeur à traverser ainsi que les risques de dépassement rendraient dangereuse la matérialisation d'une traversée.*)

Les surlargeurs multifonctionnelles en section courante seront transformées en bandes cyclables à l'approche des carrefours. L'anneau des carrefours d'un rayon supérieur à 22 m sera bordé d'une bande cyclable avec signalisation adaptée, logo et chevrons réglementaires.

Les traversées de la voie douce au droit de chacune des branches des giratoires se feront en contiguïté « piétons – vélos » sans mixité des modes et en faisant perdre la priorité aux cyclistes.

Une largeur minimale de 6m permettrait la contiguïté de ces deux modes:

- Les passages pour piétons seront matérialisés par des bandes de 4m tracées sur les voies de circulation. Ils devront respecter la réglementation en faveur des PMR notamment les bandes d'éveil de vigilance de part et d'autre de chaque traversée y/c dans l'îlot.
- Les traversées des cyclistes en parallèle seront symbolisées par un marquage au sol reprenant la figurine vélo ainsi que les doubles chevrons pour chaque sens, conformément à l'IISR nouvellement mise à jour.

Giratoires avec un rayon de 30 m : RD 533 , Trémolets , pont rail.  
Voir la possibilité de passer les rayons des giratoires intermédiaires à 25 m.

### **Carrefour giratoire RD 533 :**

Examiner les possibilités d'établir l'accès à la Maladière en dehors du carrefour giratoire, la bretelle proposée perturbant le fonctionnement du carrefour qui sera fortement surchargé en trafic.

La voie d'entrée à la zone «des Murets Ouest » à partir de la bretelle est à retravailler pour la rendre moins contraignante.

Le principe d'un shunt « avenue Gross Umstadt – bretelle nord » est accepté sous conditions de vérifier sa faisabilité et l'influence sur l'écoulement du trafic au giratoire.

Vérifier les conditions de visibilité de la remontée de file de la bretelle nord d'entrée sur giratoire.

Largeur d'anneau du giratoire à passer à 8.50 m.

### **Carrefour giratoire dit « des Trémolets »**

Rétablir la voie d'accès à pôle 2000 sur le giratoire en évitant le passage par une phase provisoire dont le tracé n'est pas satisfaisant.

Anneau du giratoire à passer à 8.50 m.

### **Section du giratoire Trémolets au giratoire Clémenceau.**

Rétablissement de l'accès privé à l'habitation validé sous condition de se limiter à un accès privatif.

Le Tourne à gauche pour la rue Adher et l'accès au transfo EDF et à la maison sont à supprimer, le rétablissement s'effectuant par la rue Adher.

### **Carrefour giratoire Clémenceau (existant)**

Pour l'homogénéité de la voie, vérifier si le rayon peut être augmenté jusqu'à 25 m.

Retravailler les accès des voies secondaires (accès parking, jardins et station de pompage) se raccordant à la bretelle de Guilherand village pour éviter des remontées de files sur le giratoire (mini tourne à gauche ?)

### **Section du giratoire Noyérons au carrefour du pont rail.**

Supprimer l'accès direct sur la voie.

### **Giratoire du pont rail.**

Elargir l'anneau à 8.50 m par l'intérieur.

### **Section du pont rail au carrefour du pont des Lômes.**

Vérifier les possibilités de passer à 2 voies, si possible dans les 2 sens pour augmenter les capacités de stockage avec entrées et sorties à 2 voies.